

Compte rendu réunion du conseil municipal

Synthétique

Conseillers Municipaux : 11

En exercice: 11

Présents: 09

Date de la Convocation

17 mars 2021

L'an deux mil vingt et un

et le 22 mars 2021

à 17 heures 30, **le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VORDY.**

Présents: Didier Vordy, René Mirailles, Christophe Cabrol, Vincent Calvel, Virginie Gajewski, Julien Gardienet, Marie Vallée Roche, Barbara Schulz, Coindre Catherine, Georges Roche.

Absents:

Fabienne Suwala ayant donné procuration à Virginie Gajewski

Secrétaire (s): Vincent CALVEL

Ordre du jour :

-Musée

-Travaux Mayranne

-Echange de terrain D229 Contre D369

-Eau potable Prestation Siaep

-transfert PLU à la communauté des communes

-DETR

-Payfip

Musée

Création d'un emploi temps plein avec une aide de 80% sur le salaire net, et un emploi à 20h dans les mêmes conditions pour le musée.

Mme JACQUET chargée de mission «Musées» étudiera les fiches de poste et les horaires et périodes d'ouvertures du musée correspondants.

Accepte à l'unanimité.

EMPLOI

Mr le maire demande l'autorisation de recruter un agent pour seconder MR IGUAL dans ses tâches avec les mêmes aides.

Accepte à l'unanimité.

TRAVAUX MAYRANNE

La pompe de refoulement au niveau de la parcelle de Mme FRAISSE dépasse du sol une solution doit être trouvée.

Concernant les matériaux de réemploi Mr Calvel s'oppose à son utilisation dans les tranchées, Mr le Maire précise que ceux-ci ont été acceptés par la CAO, Mr Calvel étant membre. Les documents lui seront fournis.

Pour le pluvial, la demande de Mr Calvel de tout buser fait apparaître un surcout 3 708 €, calcul de M DELMAS, par rapport à l'utilisation du fossé existant au-dessus de la cave VORDY.

Pour la solution tout busé 3voix, contre 5, s'abstiennent 3

La demande de modification du tracé du branchement électrique et de l'eau de la cave de MME Fraisse, est acceptée à la condition que Mme Fraisse en fasse la demande par écrit.

ECHANGE DE TERRAIN

La demande de Mr Cianfara Bruno concernant l'échange de la parcelle D299 lui appartenant contre la parcelle D369 communale avec prise en charge des frais par le demandeur est acceptée.

EAU POTABLE, PRESTATION SIAEP

MR le maire présente les différents sujets

Branchement BONNET une consommation de 40m³ a été constatée malgré la fermeture du robinet avant compteur après vérification celui-ci fuit donc la réparation et la consommation sera prise en charge par la mairie

La consommation d'eau de Mme ROUANET Huguette ne sera pas prise en charge par la commune le robinet avant compteur avait été fermé par l'employé municipal.

Branchement gîte ROUANET La Paden le compteur, le compteur ne fonctionne plus. Le compteur défaillant est disponible à la mairie.

Pour tous ces sujets Mr le maire rappelle que le règlement intérieur fait foi

Une modification des procédures notamment la présence du propriétaire sera appliquée sur les prochains problèmes de compteurs

Le dégrèvement de 1140 M³ d'eau à la SCOP CRAVIROLA Bois Bas, facturé au prix coûtant, est accepté (Règlement intérieur de l'eau).

La convention avec le SIAEP (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) la convention est appliquée si besoin, est accepté.

TRANSFERT PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr le maire fait rappel de la proposition, le conseil refuse le transfert

Le tour de France va traverser une partie de la commune de LA CAUNETTE à MONTCELEBRE.

DETR

Une subvention du département à la commune de 24000€ nous est attribuée, il faut investir le double dans des bâtiments ou chemins communaux.

PAYFIP

Mr le maire informe de l'obligation de mettre en place un logiciel de paiement en ligne PAYFIP à cause des recettes supérieures à 50 000€.

En dehors de l'ordre du jour Mme SCHULZ présente l'avancement du projet de renouvellement du matériel de gestion de l'AIRE DU BOUYS, matériel datant de dix ans.

Trois sociétés ont été contactées DESIGNA SKIDATA SCHEIDT ET BACHMANN.

Il faut prévoir au budget un investissement de 50000€ à 60000€HT.

Le conseil approuve la démarche.

La séance est levée à 21h45

Le Maire,

Didier VORDY

